

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1962.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan
sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
portant approbation du Plan de développement économique
et social.

TOME XI

DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Par M. Henri LAFLEUR,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. Jean Bertaud, *président* ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, *vice-présidents* ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, *secrétaires* ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Michel Champlébourg, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jean Fleury, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouvery, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pauzet, Paul Pelleray, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1573, 1728, 1783, 1707, 1712, 1714 et in-8° 403.

Sénat : 237 (1961-1962).

SOMMAIRE GENERAL DU RAPPORT

- TOME I. — **Ensemble du projet.** — M. Henri Longchambon, rapporteur.
- TOME II. — **Aménagement du territoire et économies régionales.** — M. Etienne Dailly, rapporteur.
- TOME III. — **Habitation.** — M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur.
- TOME IV. — **Agriculture et industries agricoles et alimentaires.** — M. Raymond Brun, rapporteur.
- TOME V. — **Energie.** — MM. Henri Cornat et Georges Bonnet, rapporteurs.
- TOME VI. — **Industries, commerce et artisanat.** — M. René Jager, rapporteur.
- TOME VII. — **Transports et tourisme.** — M. Auguste Pinton, rapporteur.
- TOME VIII. — **Ports maritimes, marine marchande et pêches maritimes.** — M. Joseph Yvon, rapporteur.
- TOME IX. — **Postes et télécommunications.** — M. Joseph Beaujannot, rapporteur.
- TOME X. — **Eau.** — M. Maurice Lalloy, rapporteur.
- TOME XI. — **Départements et territoires d'outre-mer.** — M. Henri Lafleur, rapporteur.
- TOME XII. — **Examen des articles.**
-

SOMMAIRE DU TOME XI

	Pages.
Introduction	4
I. — Départements d'outre-mer	5
1° Les possibilités d'accroissement du revenu des D. O. M.	6
2° L'équipement économique et social	10
Conclusion	12
II. — Territoires d'outre-mer	13
1° Les objectifs généraux	13
2° Les objectifs propres aux Territoires	14
1. Comores	14
2. Côte française des Somalis	15
3. Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides	16
4. Polynésie française	18
5. Saint-Pierre et Miquelon	19
Conclusion	21

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan, en condensant dans *un seul rapport* l'examen des problèmes relatifs aux Départements et aux Territoires d'Outre-Mer, n'a pas méconnu pour autant la difficulté qu'il pouvait y avoir à présenter ainsi groupée la multitude de questions qui ne manquent pas de se poser à propos de territoires aussi différents, disséminés sous toutes les latitudes, et dont le caractère et l'ancienneté des liens avec la mère-patrie appellent presque toujours des solutions particulières à chacun d'entre eux.

Elle a pensé qu'au cours du large débat public consacré au IV^e Plan les représentants des Départements d'Outre-Mer et des Territoires d'Outre-Mer ne manqueraient pas d'intervenir pour faire connaître au Gouvernement, non seulement les besoins des populations locales qu'ils représentent, mais encore pour lui faire savoir dans quelle mesure les données du Plan que nous avons eu à examiner concordaient avec celles de la loi-programme triennale 1961-1963, votée par le Parlement et mise en application depuis le 1^{er} janvier 1961.

Par ailleurs, un certain nombre de *missions d'information*, au travail desquelles il faut rendre hommage, se sont récemment rendues tant aux Antilles et à la Guyane qu'à la Réunion, aux Comores ou dans les possessions françaises du Pacifique. Leurs rapports (1) sont pour notre Assemblée des documents précieux et notre Commission n'a pas manqué de s'inspirer de leurs conclusions dans l'étude à laquelle elle a procédé, à travers le IV^e Plan, des problèmes intéressant successivement les Départements et les Territoires d'Outre-Mer:

(1) N° 231 (du 19 mai 1961) de M. Roger Menu, au nom de la Commission des Affaires sociales, sur les problèmes sanitaires à la *Guadeloupe*, la *Guyane* et la *Martinique* ;

N° 162 (du 21 mars 1962) de M. Raymond Bonnefous, au nom de la Commission des Lois, sur les projets d'organisation de la *Guyane* et l'état de départementalisation de la *Guadeloupe* et de la *Martinique* ;

N° 196 (du 17 mai 1962) de M. Paul Mistral, au nom de la Commission des Affaires économiques, sur la *Réunion* et les *Comores* ;

N° 244 (du 28 juin 1962) de M. Auguste Pinton, au nom de la Commission des Affaires économiques, sur la situation économique en *Nouvelle-Calédonie* et en *Polynésie française* et ses perspectives d'évolution.

I. — DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Ceux-ci posent des problèmes spécifiques liés à leur très forte augmentation démographique. Les taux bruts de natalité sont de 3 % aux Antilles et de 3,4 % à la Réunion, tandis que les taux de mortalité générale sont en importante diminution grâce à l'action efficace des services de santé. En conséquence, les calculs prospectifs laissent prévoir que la population des D. O. M. augmentera de 100.000 personnes pendant la période d'exécution du IV^e Plan. En extrapolant jusqu'à l'année 1975, on peut considérer que la Guadeloupe comptera alors 408.000 habitants au lieu de 266.000 en 1960, tandis que la Martinique passera de 274.000 à 420.000 habitants et la Réunion de 330.000 à 524.000 !

Il existe un autre phénomène démographique d'une extrême importance : c'est que la proportion de jeunes de moins de 19 ans, dans les D. O. M., est plus élevée que celle des adultes de 20 à 59 ans. Pour 100 adultes de moins de 60 ans, il y a 113 jeunes aux Antilles et 122 à la Réunion, au lieu de 57 en France métropolitaine. Même sans tenir compte de la résorption souhaitable du chômage actuel, c'est un chiffre de 35 à 40.000 emplois nouveaux qu'il serait nécessaire de créer dans les D. O. M. pendant la période du IV^e Plan.

Actuellement, le secteur public constitue la partie la plus importante de l'activité dans les D. O. M., ce qui est nettement anormal. En 1958, la part des traitements et salaires publics dans le total des salaires était de 39 % à la Guadeloupe, et de 49 % à la Martinique. En dix ans, de 1949 à 1958, la part des entreprises publiques dans le produit intérieur a quadruplé à la Guadeloupe, et plus que sextuplé à la Martinique, tandis que, dans le même temps, la production agricole y a simplement doublé, de même qu'a doublé la part du commerce intérieur et des transports.

Pour faire face à l'expansion démographique des D. O. M., il serait indispensable de réaliser, d'ici 1965, une augmentation de 26 % de leur revenu global, soit 34 milliards d'anciens francs en tenant compte de la Guyane. Votre Commission — spécifiquement attachée à « l'économique » — n'a pas voulu aborder ici l'étude

des solutions susceptibles de remédier à une « démographie galopante » ; elle tient cependant à souligner la nécessité d'une politique éducative dans ce domaine (1).

1° Les possibilités d'accroissement du revenu des Départements d'Outre-Mer.

1. AGRICULTURE

Les productions de base des D. O. M. sont le sucre, les bananes et, pour la Martinique, l'ananas. Les conditions actuelles du marché de ces produits s'opposent à un développement notable des exportations concernant ces denrées.

La production de *sucré*, si elle doit demeurer l'assise économique des trois départements insulaires — car il faut rappeler que la culture de la canne est parfaitement adaptée aux conditions climatiques et mésologiques locales — ne saurait cependant être accrue de façon sensible qu'à la condition que l'Etat prenne à sa charge une part plus importante de la perte qui résulte de l'écoulement des excédents sur le marché mondial. La production de sucre des D. O. M. est actuellement de 412.000 tonnes. A la Guadeloupe, elle a crû de 350 % depuis 1938, à la Réunion de 250 %, et à la Martinique de 66 % ! Il serait logique de contingenter à 500.000 tonnes cette production globale, en laissant à l'Etat les trois quarts de la charge que représente son écoulement et aux producteurs eux-mêmes la charge de la production excédant ce chiffre de 500.000 tonnes. Les autres propositions de la sous-commission *ad hoc* tendant au maintien de la parité du prix du sucre de canne et du prix du sucre de betterave, au maintien de la subvention économique de 450 F et à la suppression de toute discrimination entre les deux sortes de sucre à l'égard du Marché Commun, nous paraissent également très judicieuses.

La production *rhumière* des Départements d'Outre-Mer est gravement touchée par une régression importante de la consommation métropolitaine de rhum en raison de la fiscalité très lourde qui frappe ce produit. En effet, en 1960, la consommation métro-

(1) Son actualité, même en France, n'est plus à démontrer : qu'il suffise de rappeler l'important exposé fait, le mardi 12 juin 1962, par le docteur Debray sur la régulation des naissances devant l'Académie des sciences morales et politiques.

politaine n'a été que de 125.000 hectolitres d'alcool pur, alors que le contingent autorisé était de 204.050 hectolitres. Toutefois, les perspectives offertes par le Marché Commun devraient pouvoir permettre une reprise des exportations rhumières, à condition que les producteurs veillent à la qualité du produit.

Les bananes antillaises constituent la majeure partie des importations métropolitaines de ce fruit (en 1960 : 238.000 tonnes sur 352.000 tonnes). La banane tient une large place, en valeur, dans les exportations totales des Antilles. Il serait facile d'augmenter de 130.000 tonnes cette production, mais on ne pense pas que la consommation métropolitaine puisse dépasser 400.000 tonnes en 1965, tandis que la production africaine aura augmenté de façon sensible dans l'intervalle. Les bananiers antillais demandent que les importations des pays africains de la zone franc soient limitées à un certain plafond et que, parallèlement, soit pratiquée une politique d'exportation vers l'étranger assortie d'un système de compensation des prix. Enfin, les producteurs antillais devront s'organiser pour abaisser les prix de revient et réaliser un conditionnement optimum sous polyéthylène ; la transformation du produit en banane séchée devrait être aussi étudiée.

La culture de *l'ananas* est surtout pratiquée à la Martinique, qui en a exporté plus de 11.000 tonnes en 1960, notamment en conserves et jus d'ananas, et qui alimente 58 % des importations françaises. Malheureusement, le prix de revient des ananas martiniquais et la concurrence croissante des ananas de Côte-d'Ivoire et de Guinée ont amené une régression de 30 % de la production martiniquaise en 1961. Encore faut-il noter que la Guyane s'équipe pour produire des ananas, sous l'égide de l'Institut Français de Recherches Fruitières (I. F. A. C.). Il serait donc utile de prendre des mesures de protection en faveur des ananas et conserves d'ananas de la Martinique, tout en poursuivant une politique de compression des prix de revient par la mécanisation de la culture et la sélection des espèces cultivées.

Comme l'avait si bien souligné dans son rapport sur le projet de loi portant réforme foncière dans les Départements d'Outre-Mer, notre collègue M. Toribio, le développement de productions agricoles complémentaires est hautement souhaitable, puisque les cultures traditionnelles ne peuvent, à elles seules, assurer le plein essor économique des Départements d'Outre-Mer. Dans cet ordre

d'idées, les essais antérieurs ont démontré qu'il était possible : à la Martinique, d'intensifier les cultures du cacaoyer, du café, du tabac (« cape » pour cigares); en Guadeloupe, celles du café, du tabac, du coton, du thé ; en Guyane, du cacaoyer, du cocotier, des agrumes ; à la Réunion, du thé et du tabac. Au début, le F. O. R. M. A. (Fonds d'Orientalion et de Régularisation des Marchés Agricoles) pourrait utilement accorder son soutien aux agriculteurs des Départements d'Outre-Mer qui se lanceraient dans ces productions nouvelles.

Les cultures vivrières sont susceptibles d'accroissement dans tous les D. O. M. et les Antilles pourraient même exporter des légumes et des conserves de légumes sur la Métropole pendant l'hiver. L'élevage est pratiquement inexistant dans les D. O. M.; aussi prévoit-on un enseignement de vulgarisation agricole et pastorale et l'établissement d'installations techniques (entrepôts frigorifiques, abattoirs, circuits de ramassage).

2. FORÊTS

Les six millions d'hectares de forêts de la Guyane peuvent être rationnellement exploités, moyennant la construction de pistes d'accès et une aide financière aux exploitants et aux exportateurs.

3. EQUIPEMENTS RURAUX

L'exploitation des terres et l'évacuation des produits exigent de nouveaux chemins ruraux, des travaux d'irrigation, ou, au contraire, de drainage dans la « mangrove » de la Guyane, l'électrification des écarts, l'amélioration de l'habitat rural. Il faut y ajouter *une véritable réforme foncière* permettant la récupération et la redistribution des terres incultes ou insuffisamment exploitées, réforme dont le principe a d'ailleurs été posé par la loi n° 61-843 du 2 août 1961.

4. ASSISTANCE TECHNIQUE

L'exécution de ce vaste programme est subordonné à l'augmentation du nombre des animateurs ruraux, des moniteurs agricoles, à l'intensification de l'enseignement ménager et post-scolaire, au développement du crédit agricole sous l'égide de la S. A. T. E. C., de la Caisse de Crédit Agricole et des Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (S. I. C. A.); enfin, les recherches expérimentales doivent être poursuivies avec continuité.

5. PÊCHE

La pêche est presque inexistante à la Réunion, où la production n'est que de 400 tonnes, et à la Guyane (200 tonnes). Aux Antilles françaises, la pêche produit 8.000 tonnes de poisson mais elle est pratiquée sur un plan artisanal. Il y a lieu de continuer l'étude de l'implantation d'une pêche industrielle.

6. INDUSTRIE

Malgré les importants avantages fiscaux consentis aux entreprises industrielles nouvelles dans les Départements d'Outre-Mer, il reste beaucoup à faire dans ce domaine, car *l'absence de sources d'énergie bon marché, la rareté des matières premières à transformer, la qualification insuffisante de la main-d'œuvre* sont de lourds handicaps pour les industriels. On peut cependant espérer voir s'implanter quelques industries qui transformeraient les sous-produits, grâce à la prime d'équipement déjà instituée et qui peut couvrir jusqu'à 30 % des dépenses d'investissements, et grâce à des prêts à faible intérêt consentis par la S. A. T. E. C. Il serait toutefois prudent de coordonner l'action qui sera entreprise dans les Départements d'Outre-Mer, que ce soit à la Réunion, aux Antilles ou à la Guyane, afin d'éviter les doubles emplois et une production excédant les besoins locaux.

7. TOURISME

Sous l'égide du III^e Plan, a été commencée dans les départements d'Outre-Mer, *et plus particulièrement aux Antilles*, la construction de plusieurs hôtels, grâce aux investissements du F.I.D.O.M., à l'aide de la Société Immobilière et Touristique d'Outre-Mer (S.I. T.O.), et à d'importantes exonérations fiscales. On escompte que le IV^e Plan permettra de porter l'équipement hôtelier à 1.000 chambres en Guadeloupe et à 700 chambres en Martinique. Or, une chambre d'hôtel assure un emploi à cinq personnes en moyenne ; c'est dire tout l'espoir qu'on peut mettre dans cette activité tertiaire pour équilibrer l'économie trop souvent monopolistique des Antilles et de la Réunion.

8. ARTISANAT

De nouveaux centres artisanaux sont à créer et le mouvement coopératif est, hélas ! encore à développer (il existe seulement dans les Départements d'Outre-Mer quatre coopératives groupant 1.000 artisans).

2° L'équipement économique et social.

1. INFRASTRUCTURE ÉCONOMIQUE

Dans la perspective de l'expansion du trafic touristique vers les Antilles, il y a lieu de *réaliser une liaison aérienne directe des Etats-Unis vers les Antilles françaises* par Air France, d'améliorer les aérodromes aux Antilles et à la Réunion, de parfaire les installations portuaires; d'améliorer le balisage et de développer le réseau routier au moyen du Fonds routier. Les récents accidents d'aviation ont malheureusement souligné *l'insuffisance des infrastructures* (notamment à Pointe-à-Pitre) et il semble qu'à l'occasion des événements d'Algérie, on envisage de reporter sur les aérodromes des Départements d'Outre-Mer (et des Territoires d'Outre-Mer), une part des crédits consacrés autrefois aux départements algériens et qui s'élevaient, pour le IV^e Plan, à 70 millions de nouveaux francs.

Sous la rubrique des Postes et Télécommunication, il faut prévoir la modernisation du réseau téléphonique et des liaisons radio-électriques, la création de centres de chèques postaux et l'installation d'une Caisse nationale d'épargne aux Antilles.

Aux Antilles comme à la Réunion, il reste à faire un gros effort pour les équiper avec des *émetteurs de radiodiffusion* plus puissants. Il est prévu à la Martinique un émetteur de 50 kW en ondes moyennes au lieu de 8 kW actuels, et un émetteur de 20 kW à la Guadeloupe en remplacement de l'émetteur de 1 kW actuel.

Les centrales électriques sont à transformer pour faire face aux besoins croissants, à telle enseigne qu'à la Réunion la consommation d'énergie électrique a doublé en quatre ans.

2. EQUIPEMENT SOCIAL

Les Plans précédents ont permis d'augmenter de 15 % les capacités hospitalières. Cependant l'hygiène générale a besoin d'être grandement améliorée, notamment par une éducation sanitaire plus

poussée et la multiplication d'équipes mobiles. Il est anormal, en effet, qu'aux Antilles les trois quarts de la population souffrent de parasitoses intestinales.

Il convient également de poursuivre la construction de l'hôpital de Cayenne, de l'hôpital psychiatrique de la Réunion, de moderniser ou agrandir maints autres établissements hospitaliers.

En matière d'enseignement, si le taux de scolarisation au niveau élémentaire est égal à celui de la France métropolitaine, il reste à accroître le nombre de classes de l'enseignement secondaire, au niveau des classes terminales de l'enseignement court, et de créer de nombreux établissements techniques. Parallèlement, il faudra augmenter la capacité des écoles normales d'instituteurs et construire quelque 900 logements pour le personnel enseignant. A la Martinique, notamment, seront achevés les travaux du nouveau lycée de jeunes filles de Fort-de-France et sera édifié un lycée mixte de 1.000 élèves dans le sud de l'île ; à Cayenne, le lycée sera reconstruit ; à la Réunion, un établissement polyvalent de 1.000 élèves sera créé au Tampon, tandis qu'un effort considérable sera fait pour l'enseignement technique.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, il serait bon d'étudier l'ouverture de classes de mathématiques supérieures et de lettres supérieures, à défaut de classes de propédeutique.

3. HABITAT ET URBANISME

Le problème du logement est préoccupant, surtout aux Antilles où 40 % des logements ont des murs en mauvais état pour la raison essentielle qu'ils sont le plus souvent en bois. C'est ainsi qu'à la Guadeloupe, 5,5 % seulement des logements disposent de l'électricité et de l'eau à l'intérieur.

Le F. I. D. O. M. devra subventionner largement les travaux de lotissements économiques. On évalue en effet à 54 milliards d'anciens francs le montant des ressources diverses à affecter à la construction de logements au cours du IV^e Plan.

Conclusion.

Malgré l'ampleur de ce programme, les experts officiels estiment qu'il n'aboutira qu'à la création dans les Départements d'Outre-Mer de 24.000 emplois nouveaux, alors que la simple augmentation démographique exigerait 35.000 à 40.000 emplois supplémentaires, sans même parler de la résorption du chômage partiel. Il existe déjà, dans les départements des Antilles, une émigration spontanée, qui porte annuellement sur 3.000 personnes environ. La Guyane ne peut, dans l'état actuel des choses, recevoir que fort peu d'immigrants, encore que l'institution récente du S. M. A. (Service militaire adapté) soit susceptible de favoriser une certaine implantation de jeunes recrues après leur libération. De même, les possibilités d'émigration de Réunionnais à Madagascar demeurent très faibles (expérience de la Sakaye). En conséquence, les sous-commissions qui ont établi l'avant-projet du programme du IV^e Plan en ce qui concerne les Départements d'Outre-Mer préconisent une émigration de 30.000 personnes, en majorité antillaises, vers la Métropole, et de 2.000 autres vers la Guyane et Madagascar pendant la période de ce Plan. Cette émigration devrait porter sur des familles entières et être rationnellement organisée ; c'est-à-dire que les émigrants en âge de travailler recevraient au préalable une formation professionnelle correspondant aux possibilités d'emploi métropolitaines et seraient accueillis en France par un service spécialisé habilité à résoudre les questions d'accueil, de logement, de placement. Trop souvent, en effet, les familles antillaises ou réunionnaises ne trouvent pas le moindre « foyer » susceptible de leur permettre de s'adapter à leurs nouvelles conditions d'existence. Il en coûterait, paraît-il, 60 millions de nouveaux francs pour ces 30.000 personnes, en y incluant le transport.

Dans un moment où la Nation se préoccupe du reclassement éventuel, en métropole, de centaines de milliers de personnes repliées d'Afrique du Nord, est-il souhaitable de réimplanter en outre en France quelque 30.000 Antillais et Réunionnais ? Ce n'est peut-être pas impossible, mais il conviendrait d'étudier tout d'abord si l'investissement de ces 60 millions de nouveaux francs en Martinique et en Guadeloupe n'aboutirait pas à un résultat comparable sur le plan de l'emploi. Il est à craindre, en effet, qu'après quelques années de transplantation en France, une partie de ces Antillais ne réclament leur rapatriement dans leur pays natal.

II. — TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Sur la proposition du Gouvernement, le Parlement français a, le 23 juin 1961, adopté en faveur des Territoires d'Outre-Mer *une loi de programme triennal* s'appliquant aux années 1961 à 1963 incluse, d'un montant de 110 millions de nouveaux francs, dont 100 millions au titre du F. I. D. E. S. On sait que le F. I. D. E. S. consent, depuis 1947, des prêts et des subventions aux D. O. M. et T. O. M. pour leur développement économique et social.

Le programme triennal de 1961 a été établi avant que les Territoires n'aient élaboré leurs propres plans. D'autre part, il portait sur une période trop courte pour qu'il pût envisager des réalisations à long terme. Depuis les travaux préparatoires de la loi de programme triennal de 1961, les T. O. M. ont préparé des plans de cinq ans dont les trois premières tranches annuelles bénéficient des garanties de la loi de programme. Seule la Nouvelle-Calédonie n'a pas encore arrêté son propre plan quinquennal, pour des raisons de politique intérieure ; cette carence ne doit cependant pas entraîner pour elle l'ajournement du projet du quatrième plan de modernisation et d'équipement.

1° Les objectifs généraux.

Les sept T. O. M. : Comores, Côte française des Somalis, Nouvelle-Calédonie (à laquelle est rattaché administrativement le Condominium des Nouvelles-Hébrides), Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Terres australes et antarctiques, Wallis et Futuna sont caractérisés essentiellement par *l'absence ou l'insuffisance de ressources énergétiques* et, par conséquent, par la rareté des industries de transformation, et par *une économie insulaire* reposant sur une ou plusieurs activités essentielles. Aussi suffit-il, pour compromettre l'économie d'un Territoire, d'un cyclone comme ce fut le cas en 1950 et 1959 aux Comores, et en 1961 aux Nouvelles-Hébrides, ou bien d'une restriction des achats de minerai de nickel par le Japon ainsi qu'il advint en Nouvelle-Calédonie en 1958 et comme cela va encore se produire cette année même, ou de l'épuisement assez prochain des gisements de phosphates de Makatéa, en Polynésie française.

L'exposé du IV^e Plan souligne très judicieusement que les équipements financés par les deux premiers plans dans le domaine social et dans le domaine de l'infrastructure routière, portuaire, aéronautique, doivent être utilisés pour accroître la production, sinon ces équipements risqueraient d'être pour les Territoires des charges insupportables, par les dépenses d'entretien et de fonctionnement qu'ils impliquent ! Pour ne prendre que l'exemple des routes, la création d'un important réseau routier dans un Territoire lui impose, par la suite, des dépenses d'entretien ruineuses, s'il n'en résulte pas une augmentation corrélative des productions locales et une multiplication des échanges intérieurs. C'est pourquoi le IV^e plan tend surtout à développer la production agricole, à favoriser la création d'industries de transformation et à créer de nouveaux revenus et de nouveaux emplois.

2° Les objectifs propres à chaque Territoire.

Les divers Territoires d'Outre-Mer n'ayant pas atteint uniformément le même stade de développement économique, ni le même degré d'équipement culture et social, le projet de IV^e Plan définit les objectifs propres à chaque Territoire. Il nous faut donc brièvement les énumérer ici :

1. COMORES

Sur le plan économique, les Comores étant un pays à vocation essentiellement agricole, l'effort à entreprendre porte sur l'amélioration des cultures, l'augmentation des rendements agricoles et l'accroissement de la production vivrière. On doit s'attacher — dans les prochaines années — à faire « du paysan comorien un travailleur moderne ». Cet effort portera aussi sur l'équipement touristique, par l'amélioration du réseau routier, de l'équipement hôtelier, des aérodromes et des ports, afin de lutter contre l'isolement actuel de l'archipel. Le problème du ravitaillement en eau, crucial dans ces îles, amènera à rechercher des nappes souterraines à la Grande Comore.

Sur le plan administratif, il convient de compléter l'équipement administratif et de créer un réseau moderne de transmissions

Le transfert probable de la capitale actuelle (Dzaoudzi) à Moroni, apportera probablement des modifications assez sérieuses aux projets imaginés jusqu'ici.

Le programme proposé par le Territoire n'a malheureusement pas pu être retenu en totalité, pour des raisons financières ; l'effort financier prévu se répartira à peu près également entre la production, l'infrastructure et l'équipement social.

C'est ainsi que, pour les deux premières années de la loi-programme (1961 et 1962), le F. I. D. E. S. a déjà octroyé aux Comores 13.058.740 NF de crédits, dont 6 % pour les dépenses générales, 32 % pour la production, 23,6 % pour l'infrastructure et 39 % pour les équipements sociaux.

2. CÔTE FRANÇAISE DES SOMALIS

Dans le projet qui nous est soumis, les considérations concernant la Côte française des Somalis (qui a reçu — pour les mêmes années — 5.168.100 NF de crédits) sont très succinctes. Il est fait mention du développement du port de Djibouti et de l'adduction d'eau de la ville, mais la plus large place est réservée aux réalisations susceptibles d'améliorer les conditions de vie des populations nomades qui comptent à l'heure actuelle plus de 30.000 membres : hydraulique rurale, essais cultureux, amélioration des pâturages, extension de la phœnici-culture (ou culture des palmiers). La pêche artisanale sera également encouragée. Sur le plan social et culturel, en dehors de l'extension de l'enseignement, on doit noter le développement de la protection sanitaire par l'accroissement des moyens de la médecine mobile et par la création de nouveaux dispensaires de brousse. La part de l'équipement social, de 1961 à 1963, sera de 45 % et celle des crédits consacrés à la production sera de 35 %.

Il résulte de ces données que *le pourcentage des crédits affectés au développement du port de Djibouti sera minimum*. D'ailleurs, il est mentionné que ce développement sera poursuivi sur les fonds du F. I. D. E. S. et, éventuellement, sur les crédits du Fonds européen. Or, le F. I. D. E. S. n'a alloué au port, ces deux dernières années, qu'une somme annuelle de quelque 20 millions. Il est prévu, d'autre part, le financement par la métropole d'un dock flottant, dont Djibouti a un besoin urgent. Enfin, un projet de poste pétrolier à Djibouti a été soumis en 1961 au Fonds

européen, mais n'a pas encore été — à notre connaissance — adopté par lui. Ces prévisions paraissent nettement insuffisantes, alors que le port de Djibouti est la seule source de richesse du Territoire. Il est d'ailleurs en pleine expansion : en dix ans, son trafic a doublé, et les statistiques de 1961 montrent que le nombre de navires qui l'ont fréquenté est en augmentation de 7 % sur 1960 ; cette augmentation dépasse même 12 % si l'on considère la jauge brute des navires ; cette progression se confirme et s'accroît pendant le premier trimestre de 1962. En conséquence, le nombre des postes à quai ne permet plus de faire face à ce trafic, et les heures d'attente des navires sur rade s'accroissent de façon inquiétante, ce qui risque de décourager les armateurs et de détourner les navires vers d'autres ports de la Mer Rouge. Il conviendrait donc de décider explicitement que les travaux d'extension du port seront poursuivis et intensifiés.

Enfin, il paraît souhaitable d'aménager le petit port d'Obock pour lui permettre de recevoir les caboteurs et les navires de petit tonnage. Une telle installation procurerait aux habitants d'Obock de nouveaux emplois en relation avec le chargement et le déchargement des navires.

3. NOUVELLE-CALÉDONIE

Dans la conclusion des développements du IV^e Plan sont résumés et schématisés les « résultats bénéfiques qu'apporteront aux Territoires les moyens divers qu'ils vont recevoir ». En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, ces « résultats bénéfiques » se limitent à « l'accroissement de la production minière ».

Or, si l'on passe aux détails de l'exposé des motifs, on ne trouve aucune mention de cette augmentation projetée de la production minière. Il n'est question que d'intensifier la production animale et végétale et, bien entendu, de parfaire l'infrastructure (routes, terrains d'aviation secondaires, réseau de télécommunications) et de poursuivre la réalisation des équipements sociaux, tels que des lotissements autour de Nouméa et des adductions d'eau dans certains villages de l'intérieur.

Au moment où le Japon vient de décider de réduire massivement (peut-être même dans la proportion des deux tiers), ses achats de minerai de nickel calédonien, tout au moins pour 1962,

on voit mal comment pourrait être accrue la production minière calédonienne, à moins que l'on installe une seconde usine de fusion de minerai de nickel qui traiterait le minerai des mineurs indépendants, c'est-à-dire celui qui n'est pas extrait par la société Le Nickel.

En 1961, en effet, la Nouvelle-Calédonie a exporté sur le Japon plus de 900.000 tonnes de minerai de nickel en vrac, représentant une valeur de plus de 4 milliards et demi d'anciens francs métropolitains. Une réduction des deux tiers de ces exportations en 1962 signifiera pour le Territoire une diminution de ses ressources de l'ordre de trois milliards d'anciens francs ; étant donné que le minerai exporté n'a qu'une teneur moyenne de 3 % en nickel-métal, il est compréhensible que le Japon cherche à limiter les frais de transport du minerai notamment en s'approvisionnant aux îles Célèbes, où un gisement nickelifère a été récemment découvert.

Il serait donc rentable de créer, grâce à des crédits fournis par le Fonds commun Européen, *une seconde usine de fusion* travaillant à façon pour les mineurs indépendants et *un second complexe hydro-électrique* alimentant cette usine en énergie électrique. De la sorte la Communauté Européenne pourrait être alimentée en mattes et en ferro-nickel à des prix plus avantageux. Le courant électrique fourni par ce complexe pourrait, ainsi que le démontre l'exemple du complexe actuel de Yaté, être fourni au prix de 1,50 franc le kilowatt, au lieu de 3,50 francs ou 4 francs pour une centrale thermique.

La Nouvelle-Calédonie pourrait ainsi porter facilement à 45.000 tonnes sa production annuelle de nickel-métal et la consommation mondiale grandissante de métal inoxydable et d'aciers spéciaux justifierait amplement l'investissement des quelques milliards d'anciens francs qu'exigerait une telle réalisation.

Sous cette réserve, la Commission ne peut qu'approuver les autres indications générales qui nous sont données concernant la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit essentiellement d'améliorer les sols et les pâturages, de forer des puits, de diversifier et augmenter les cultures vivrières, d'accroître la qualité du bétail, de reboiser, d'encourager la pêche (notamment la pêche du thon), de créer une chaîne du froid pour permettre de diriger sur le chef-lieu les viandes et le lait, d'aider tout ce qui peut amener une production supplémentaire de porcs et de volailles.

Dans cet ordre d'idées, la Commission demande avec la plus vive insistance que le F. I. D. E. S. accorde à la Coopérative centrale agricole un crédit permettant l'achat de six bulldozers destinés à équiper de nouvelles unités de défrichage.

Le tourisme mérite aussi qu'on lui consacre des investissements importants. Il existe un projet tendant à l'implantation d'un hôtel de classe internationale dans l'îlot Sainte-Marie, voisin de Nouméa. Cette réalisation permettrait d'accueillir de nombreux touristes, notamment australiens, néo-zélandais et même américains, qui apprécieraient à leur juste valeur les sites admirables du territoire, son climat et les possibilités sans égales qu'y offrent la pêche et la chasse sous-marine.

Rappelons que, pour les deux premières années de la loi-programme, le F. I. D. E. S. a accordé à ce territoire 6.808.175 NF dont 33 % consacrés à la production, 46 % à l'infrastructure et 21 % aux équipements sociaux.

NOUVELLES-HÉBRIDES

En ce qui concerne le Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides, le plan national français concerne exclusivement *le secteur social* : enseignement et santé, tandis que l'infrastructure et la production relèvent des interventions conjointes des deux Gouvernements ; ce plan conjoint n'est d'ailleurs pas encore arrêté.

Le projet de loi tend à poursuivre l'équipement scolaire français et à étendre nos œuvres sanitaires et hospitalières.

4. POLYNÉSIE FRANÇAISE

Elle a reçu du F. I. D. E. S., au cours des années 1961 et 1962, 12.719.300 NF, dont 45 % pour l'infrastructure qui demande sans cesse à être modernisé et étendue puisque le principal problème humain qui caractérise cette multitude d'îles est celui de *l'isolement* de la population ; on a donc amélioré le réseau routier de Tahiti (route de Punaauia) et envisagé l'aménagement de ports dans certaines îles et la création d'un aéroport à Raiatéea.

L'effort à accomplir dans d'autres secteurs est bien connu : l'épuisement relativement prochain du gisement de phosphates de Makatéea, le vieillissement de la cocoteraie, tandis que, de 1954 à

1960, la population est passée de 55.400 à 85.000 âmes, exige la création de nombreux emplois et de nouveaux équipements sociaux, dans un moment où le Territoire voit ses ressources budgétaires s'amenuiser gravement.

Pour pallier le déficit budgétaire de la Polynésie, la métropole vient d'accepter de prendre à sa charge les dépenses de fonctionnement de l'Office du Tourisme, de l'Office des Postes et Télécommunications et du Lycée Gauguin. Mais il est nécessaire que l'Etat consente un important effort financier supplémentaire pour faciliter la naissance d'activités nouvelles. La première de ces activités possibles est *le tourisme*, qui attire déjà vers Tahiti un afflux appréciable de visiteurs américains et même européens. Le « Club Méditerranée » achève, d'ailleurs, avec l'aide du F. I. D. E. S. et de divers organismes financiers, la construction d'un village de vacances à Mooréa, tandis que s'édifie à Punaauia un nouvel hôtel de grand tourisme de 70 chambres. Là encore, la S. I. T. O. a joué un rôle bénéfique, notamment en obtenant que soit sauvegardé le caractère spécifique de ces îles, par la construction d'hôtels sous forme de bungalows disséminés dans la nature et n'en détruisant pas l'harmonie, comme ce fut malheureusement le cas à Honolulu.

Sur le plan agricole, outre la rénovation de la cocoteraie, il convient de prévoir des encouragements aux cultures secondaires. L'écoulement de la production des îles éloignées exige l'amélioration des liaisons maritimes et aériennes. Parmi les équipements sociaux à réaliser, figure en première place l'hôpital général de Papeete qui sera financé par le Fonds Européen de Développement.

5. SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Selon le programme élaboré par ce Territoire, il est envisagé de faire porter l'effort essentiel sur *le développement de la pêche*, par l'accroissement de la flotte des chalutiers et des industries annexes (poisson congelé, farine...), notamment par l'extension du frigorifique. Il est encore mentionné des aménagements portuaires financés par le Fonds Européen de Développement, la modernisation de la cale de halage, la création d'un aérodrome à Miquelon, l'extension de l'usine électrique de Saint-Pierre.

Sur le plan social, le Territoire se propose en particulier d'agrandir et remettre en état le groupe scolaire de Saint-Pierre.

Ces perspectives semblent un peu trop modestes. Il apparaît opportun de faire de Saint-Pierre un centre de diffusion de la culture française dans l'Atlantique-Nord. Pour cela, il serait possible d'envisager une sorte de collège ouvert aux originaires de l'Amérique du Nord (notamment Canadiens) et l'installation d'une puissante station de radiodiffusion sur ondes moyennes susceptible d'être écoutée jusqu'au Canada français.

TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES

Il est prévu que le F. I. D. E. S. financera l'amélioration des pâturages et des troupeaux de ces îles antarctiques, la construction d'un quai aux îles Kerguelen, d'une grue dans l'île Nouvelle-Amsterdam, d'un derrick en Terre-Adélie, d'un modeste hôpital et de citernes à la Nouvelle-Amsterdam.

ILES WALLIS ET FUTUNA

L'économie des îles Wallis et Futuna a été basée jusqu'ici sur la production du coprah. Cette production étant compromise par une pullulation d'insectes et de rongeurs, les autorités locales proposent d'encourager la culture du café et les cultures vivrières ; dans ce but, le F. I. D. E. S. prendra à sa charge l'installation et le fonctionnement d'un secteur agricole et d'une subdivision de travaux publics.

Il semble indispensable d'ajouter à ce modeste programme, la création d'un terrain d'aviation à Futuna, qui est pratiquement isolée de Wallis, et des adductions d'eau.

*
* *

Conclusion.

L'exposé des motifs du IV^e Plan évalue à un total de 200 à 230 millions de nouveaux francs les moyens qui seront consacrés, au cours des trois prochaines années, au développement économique des Territoires d'Outre-Mer, et qui proviendront du F. I. D. E. S., du Fonds Européen de Développement, de la Caisse Centrale de Coopération Economique, des investissements privés et des contributions des budgets territoriaux. Mais on nous avise que cet effort ne couvrira cependant pas la totalité des besoins prioritaires immédiats et qu'il est impossible de chiffrer son incidence probable sur l'évolution des économies locales. Sans doute aussi les objectifs à atteindre seront-ils à reviser pour 1964 et 1965, en fonction des résultats obtenus en 1962 et 1963.

Il est donc évident que ce projet de IV^e Plan n'est guère, en dernière analyse, *qu'une déclaration d'intentions*, puisque ses incidences financières ne sont pas exactement connues, que même ses données de base ne sont pas toujours définies de façon précise, et que son exécution dépendra essentiellement des décisions du F. I. D. O. M., du F. I. D. E. S., du Fonds Européen, et des moyens financiers qu'ils pourront y consacrer !

Néanmoins cet *inventaire* des besoins des Départements et Territoires d'Outre-Mer au cours des quelques années à venir est d'un puissant intérêt, car il permettra — du moins il faut l'espérer — de poursuivre judicieusement le développement économique et social de ces pays ultra-marins en l'harmonisant avec l'économie métropolitaine.

*
* *

Telles sont les observations qu'à propos de l'examen du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social votre Commission des Affaires économiques et du Plan présente sur les problèmes relatifs aux Département et Territoires d'Outre-mer, traités dans la sixième partie (chap. I et II) du IV^e Plan.